

7112/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 mars 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 mars 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre espagnol et de trois suppléants espagnols du Comité des régions



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 mars 2013
(OR. en)**

7112/13

CDR 46

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre espagnol et de trois suppléants espagnols du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre espagnol et de trois suppléants espagnols

du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Francisco Javier LÓPEZ ÁLVAREZ. Trois sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de MM. Guillermo ECHENIQUE GONZÁLEZ et Senén FLORENSA I PALAU et de Mme Elvira SAINT-GERONS HERRERA,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

- M. Iñigo URKULLU RENTERIA, *Presidente del Gobierno Vasco*

et

b) en tant que suppléants:

- Mme María Ángeles ELORZA ZUBIRÍA, *Secretaria General de Acción Exterior del Gobierno Vasco*
- M. Roger ALBINYANA I SAIGÍ, **Secretario de Asuntos Exteriores, Generalitat de Catalunya**
- Mme Maria Sol CALZADO GARCÍA, *Secretaria General de Acción Exterior de la Junta de Andalucía.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
